

Conseil Municipal du 24 août 2010

Travaux:

Projet piscine: la CACG a préparé un APS concernant la construction d'une nouvelle piscine à proximité du plan d'eau.

Monsieur le Maire rappelle que la piscine actuelle, construite en 1960, est hors d'usage. Cet équipement a dû être fermé en 2010 par suite de ses très mauvaises conditions de fonctionnement. Les parois latérales du bassin se dégradent fortement, décolllements et chutes d'une partie de la construction. Le fond du bassin se soulève par endroits. Pendant les 2 mois de l'été 2009, 14.000 m³ d'eau ont été consommés pour rétablir journellement les niveaux d'eau, ce qui correspond à 14 remplissages du bassin. Le dosage des adjuvants est devenu impossible par suite du mauvais état des canalisations.

Depuis plusieurs années le Conseil Municipal envisage la création d'un nouvel équipement. Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet présenté par la CACG, évalué à 961.895 €/HT. Il sollicite la participation la plus large possible du Conseil Général et de la Région, le complément de financement étant assuré sur les fonds propres de la commune.

Eglise: les travaux en cours à l'intérieur de la nef devraient être terminés à la fin de l'année (peintures, réfection des sols, électricité, vitraux). Courant septembre, un appel d'offres sera lancé pour la restauration des peintures du chœur et des vitraux. Le chantier de restauration extérieure du chevet a débuté. Il devrait être terminé à la fin de l'année.

L'entreprise pour la restauration de l'orgue a été choisie et l'orgue devrait être démonté cet automne pour être remis en état dans l'atelier de l'entreprise; durée des travaux un an.

Des études sont en cours pour restaurer la sacristie et réaliser une salle des trésors. Le mobilier intérieur de l'église, les confessionnaux et le mobilier des sacristies devront aussi être remis en état.

Madame Decotini, conservateur régional en architecture et objets d'art, et madame Andrieu, conservateur aux archives départementales des antiquités et objets d'art, ont visité les travaux.

Toiture Mairie: pour rénover la toiture de la mairie, le Conseil Municipal sollicite l'intervention d'un architecte pour mener à bien le projet antérieurement retenu par le Conseil Municipal.

Après avoir sollicité plusieurs agences, il retient la candidature du bureau d'architecte Michel Carrère de Toulouse, pour un montant de 13.500 €/HT

Maison du plan d'eau: le projet de cette restauration a été établi par l'architecte Laguens de Sénarens, 32. La commune a lancé une mise en concurrence auprès de cinq entreprises, dont les résultats s'établissent ainsi:

Entreprise	BaliBati	SCCOBAPI	Charlas	Battaglia	Taillade
Réponse	40.033,19 HT*	42.120,95 HT**	n'a pas souhaité soumissionner	Pas de réponse	Pas de réponse

* crépis extérieur non compris (4.332,40 €/HT)

** crépis extérieur non compris

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le chantier à l'entreprise BaliBati, moins disante, et confie à monsieur le Maire le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires et notamment pour signer les devis.

Branchement électrique parking: ce branchement électrique est nécessaire pour les forains installés occasionnellement à l'occasion de la fête locale et de diverses manifestations dans la commune. L'étude du syndicat département d'électricité évalue cet équipement à 17.992 €/TTC, dont 5.044 € de participation communale. Le Conseil Municipal décide cette réalisation dans les conditions proposées par le syndicat.

Administration:

Classement impasse du Vétérane: le propriétaire de l'impasse du Vétérane souhaite concéder ce chemin à la ville pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et il classera ce chemin dans le domaine de la voirie communale.

Pompiers: Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure avec le service départemental d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

Cette convention préciserait notamment que l'employeur renonce à percevoir les vacances au titre de la subrogation pour la disponibilité opérationnelle (le sapeur-pompier volontaire perçoit l'intégralité de ses vacances) mais qu'il demande à percevoir les vacances du sapeur-pompier volontaire pour les actions de formation. Elle précise que les agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires devront assurer en priorité leur emploi notamment dans les cas d'urgence définis en concertation avec l'autorité hiérarchique..

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, confie à Monsieur le Maire le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires à cet effet et lui donne délégation pour signer les conventions correspondantes.

Budget lotissement communal du Thès: toutes les parcelles de ce lotissement sont vendues et le lotissement est terminé. Le Conseil Municipal clôture le budget correspondant, qui sera donc supprimé de la comptabilité communale.

ADMR: l'ADMR cantonale s'installe dans un bâtiment qu'elle vient d'acquérir. L'investissement consenti par cette association est très lourd (achat du bâtiment, restauration, adaptation à son utilisation). Le Conseil Municipal, conscient de l'importance de cette association, qui génère plus de 100 emplois dans la ville) vote à l'unanimité une subvention de 20.000 €.

Transports:

- **St Christophe:** Monsieur le Maire indique que l'Institution agricole Saint Christophe de Masseube a sollicité la Mairie de l'Isle-en-Dodon pour louer un véhicule avec chauffeur afin d'assurer le transport scolaire des élèves demi-pensionnaires pour l'année scolaire 2010/2011, à compter du 02 septembre 2010. Une convention relative aux services réguliers créés pour assurer, à titre principal à l'intention des élèves internes, la desserte de l'Institut St Christophe de Masseube a été adressée à la Mairie de l'Isle-en-Dodon pour signature.

Les recettes correspondantes seront reversées sur le budget des transports

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et confie à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet et l'autorise à signer la convention correspondante.

Questions Diverses:

- **Vidéosurveillance:** lors du dernier Conseil Municipal, le 8 juin, il avait été évoqué les dégradations des équipements publics. Le Conseil Municipal a décidé de renforcer la sécurité, particulièrement la nuit, par des moyens légaux qu'il jugera adaptés (personnel, vidéosurveillance...etc..). Un installateur de vidéosurveillance a établi le devis de 2 équipements, l'un au centre (3.772 €), l'autre sur l'espace des sports et des loisirs (4.608 €). Le Conseil Municipal s'oriente vers cette solution. La demande d'autorisation sera au préalable effectuée auprès du préfet et de la CNIL.

- **Frais de participation des écoles:** le service de la comptabilité a calculé le coût de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2009/2010. Ce coût est répercuté aux communes qui n'ont pas d'école et dont les enfants sont accueillis à L'Isle-en-Dodon. Le Conseil Municipal donne son accord pour le coût annuel calculé de 815,69 € (782,34 € en 2008/2009),

- **loyer transports:** le loyer du garage municipal pour la régie autonome des transports est désormais fixé à 9.000 € par an.